



## Etat des délibérations du Conseil municipal

Séance du 19 janvier 2023 à 18 h 30

L'an deux mil vingt-trois, le 19 janvier, le Conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur le Maire, Joseph AFRIBO, s'est réuni dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Rethel.

### PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO Joseph-MASSON Sylvie-VANGIERDEGOM Michel-STEIGNON Pierrette-DEMENGOT Patrick-GRENIER Christophe-TRUCHASSOU Georgette-DAPREMONT Jean-Charles-THOMAS Marie José-LANGONNIER Joëlle-LARANGE Michèle-RICHARD Francine-CHEVALLOT-BEROUX Thierry-POLLET Frédéric-BINET Stéphane-DEVIE Rachel-MERCIER Michel-DERIS Mathieu-AVERLY Renaud-VUARNESON Michel-ULPAT Éric BRUNIN Laurence-MERIEUX Karine-BOCAHUT Laurie

### ABSENTS OU EXCUSES :

Mme LÉCAILLE Brigitte (pouvoir à M. AFRIBO)  
M. BALDO Pascal (pouvoir à M. CHEVALLOT-BEROUX)  
Mme PERARD Stéphanie (pouvoir à M. DEMENGOT)  
M. DUPONT Franck (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)  
M. DELAPLACE Matthieu (pouvoir à M. BINET)

### SECRETAIRE DE SEANCE :

M. DEMENGOT

### Délibération n° 1/2023 : Avis sur le 3ème arrêt de projet du PLUi de la Communauté de communes du pays rethémois

Le Conseil, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

EMET un avis favorable sur les dispositions du règlement et sur les orientations d'aménagement et de programmation du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui le concernent directement,

### Délibération n° 2/2023 : Désignation des délégués du conseil municipal au Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel de la Ville

Le Conseil, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DESIGNE les représentants suivants pour siéger au sein du Comité des Œuvres Sociales :

Titulaires :

- Pierrette STEIGNON
- Laurie BOCAHUT

Suppléants :

- Georgette TRUCHASSOU
- Francine RICHARD

### Délibération n° 3/2023 : Contrat d'occupation de la salle L'Atmosphère – Saison culturelle 2022/2023

Le Conseil, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

APPROUVE le projet de contrat d'occupation de la salle L'Atmosphère établi pour la saison culturelle 2022-2023 avec la société Legend's Tour Prod,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat,

**Délibération n° 4/2023 : Orientations budgétaires – Année 2023**

Le Conseil, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

PREND ACTE du débat institué sur les orientations budgétaires pour l'année 2023,

**Délibération n° 5/2023 : Remboursement paiement Véolia à Madame Séverine HUON**

Le Conseil, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DECIDE de rembourser la somme de 60,22 € à Madame Séverine HUON,

Pour publication, à Rethel le 23 JAN. 2023

Le Maire

Joseph AFRIBO



Ces délibérations sont consultables à l'Hôtel de Ville – Place de la République- 08300 RETHEL.

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS**

L'intéressé qui désire contester l'une des présentes décisions, peut saisir le Tribunal Administratif d'un recours contentieux dans le délai de deux mois de la date d'accomplissement de la dernière de ces deux formalités légales : 1) transmission au contrôle de légalité 2) publication. Il peut également saisir le Président d'un recours gracieux, lequel prolonge le délai de recours contentieux qui peut alors être engagé dans le délai de deux mois à compter de la date de rejet du recours gracieux. Le défaut de notification d'une décision dans les deux mois suivant l'introduction d'un recours contentieux à la fois contre le rejet tacite de son recours administratif et contre la décision implicitement confirmée, devant le tribunal administratif, dans les deux mois suivant l'expiration du délai de deux mois.